

Procès verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 novembre 2019 au nombre des conseillers en exercice (10) prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Ginals, sous la présidence de Mme Cécile LAFON, Maire.

Date de convocation à la séance : 4 novembre 2019

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Damien CABADY ; Jean-Louis CADILHAC ; Claude DANIE.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h05.

M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil du 24 septembre 2019
- Fin du contrat à durée déterminée de Mme Nathalie Sylvestre
- Suppression du poste de Mme Maryline Brassac
- Création du poste de Mme Nathalie Sylvestre
- Renouvellement du contrat de Mme Corinne Lagarde
- Subventions aux associations
- Modification N°1 du PLUI
- Convention informatique 2020 auprès du CDG 82
- Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil du 24 septembre 2019

Le compte rendu du Conseil du 24 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Fin du contrat à durée déterminée de Mme Nathalie Sylvestre, suppression du poste de Mme Maryline Brassac, création du poste de Mme Nathalie Sylvestre

En raison de la tenue le 18 novembre 2019 de la commission du CDG82 sur la validation des contrats des personnels, Mme le Maire soumet au Conseil diverses questions relatives aux contrats en cours.

Le Conseil prend acte de la fin du contrat à durée déterminée de Mme Nathalie Sylvestre au 31 décembre 2019.

A l'unanimité, le Conseil décide la suppression du poste de Mme Maryline Brassac au 31 mars 2019.

A l'unanimité, le Conseil décide la création d'un poste de secrétariat de mairie, adjoint administratif territorial pour 14 heures hebdomadaire au 1^{er} janvier 2020. Ce poste sera tenu par Mme Nathalie Sylvestre au terme de son contrat à durée déterminé actuel.

Renouvellement du contrat de Mme Corinne Lagarde

Le Conseil, à l'unanimité, reconduit le contrat de Mme Corinne Lagarde aux mêmes conditions que celles en vigueur à ce jour.

Subventions aux associations

Mme le Maire rappelle que les subventions aux associations font l'objet d'un budget de 6 000€ au titre de l'année 2019 et, qu'à ce jour les attributions s'élèvent à 2 250€.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil décide des attributions suivantes :

- Mme Miquel (gymnastique à Monteils) 150€

- Ecole de Parisot (participation de deux écoliers de la commune à un voyage scolaire)
150€
- Comité des fêtes (M. Claude Danié , membre du bureau du comité, s'abstenant)
400€
- Alma : Attribution différée, en attente de documents juridiques et financiers

Au titre de l'action sociale, une attribution spéciale est allouée en nature, vêtements et literie chauds pour l'hiver, à des résidents de la commune en difficulté. Le Conseil autorise Mme le Maire à fixer le montant de cette aide et valide une décision modificative du budget 2019 virant une somme de 2 000€ du compte 6574 (subventions aux associations) au compte 658828 (autres secours).

Modification N°1 du PLUI

Mme le Maire informe le Conseil de l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du PLUI. Elle communique le texte de l'arrêté officialisant cette procédure et les cartes des zones urbanisables de la commune.

Elle souligne que la seule modification concernant la commune porte sur une parcelle du hameau de Lardailly qui a été reclassée non constructible. Par ailleurs, elle indique que les rectifications tendent à éliminer des erreurs manifestes de rédaction, préciser et clarifier le règlement, adapter certaines dispositions réglementaires et prendre en compte l'émergence de nouveaux projets.

Le Conseil prend acte de l'ouverture de cette procédure de modification du PLUI.

Convention informatique 2020 auprès du CDG 82

Mme Le Maire diffuse le texte de la convention générale d'adhésion au pôle informatique du CDG82. Elle souligne que les 5 prestations mentionnées font l'objet d'un choix « à la carte » et que les trois premières sont en application à Ginals

- Assistance « systèmes, réseaux, bureautique »
- Assistance aux logiciels « métiers »
- Accompagnement à la dématérialisation des procédures

Par ailleurs, le CDG82 propose une assistance à « messagerie électronique et sites web ». Le Conseil se déclare intéressé par la formule « découverte » pour la création de ce site et la maintenance des logiciels mais demande de faire vérifier que la mise à jour et la sélection des articles publiés puissent être faites en interne.

Enfin, sur la 5eme prestation proposée par le CDG82, relative au RGPD, le Conseil s'en tient à sa décision du 24 septembre : avancer en interne sur les premières phases et attendre de retour d'informations de communes ayant eu recours au CDG82.

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor

Mme le Maire indique le décompte des indemnités à allouer aux comptables du Trésor ;

Le Conseil prend acte de ce décompte et, à l'unanimité, valide cette indemnité.

Questions diverses

La commune est primée par le label « Villes et villages fleuris » ; elle bénéficie, à ce titre, d'une subvention de 50€.

Les services préfectoraux ont validé la répartition des sièges du prochain Conseil communautaire. Cette répartition a été adoptée par la majorité des communes et correspond également au choix du Conseil de Ginals (séance du 25 juin), même si aucune des répartitions admissibles attribuait à Ginals plus d'un siège au Conseil communautaire.

Un conflit de voisinage au hameau de Testas portant sur la délimitation et l'usage d'un chemin rural imposerait le recours aux services d'un géomètre pour fixer le tracé du dit chemin. Le Conseil demande qu'il soit fait recours à un géomètre-expert et que son expertise soit opposable lors de tout litige.

La séance est levée à 19h55.